Décision 19-DCC-15 du 29 janvier 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Alsa France SAS et des actifs incorporels nécessaires à la fabrication et à la vente des produits alimentaires sous marques Alsa et Moench par le groupe Dr. Oetker

Posted on: 01 mars 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Dr. August Oetker
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Alsa France

Suivi des remèdes

- Coordonnées du mandataire :

 Finexsi - Christophe Lambert
 Email : christophe.lambert@finexsi.com

Lire

le texte intégral de la décision
441.6 Ko

l'agrément du mandataire
38.61 Ko

la décharge du mandataire
215.41 Ko

les engagements
587.23 Ko

le communiqué de presse